

Le Maire préside, ouvre la séance du Conseil à **18 heures 30**, procède à l'appel des présents et déclare **le quorum atteint**. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

**Karine VALLUY** est désignée **secrétaire de séance**, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la **séance du 12 décembre 2024** est adopté à l'unanimité.

L'assemblée délibérante examine et adopte l'ensemble des points de l'ordre du jour, à savoir :

## **FINANCES**

① Débat d'orientation budgétaire 2025.

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT**

② Solidarité avec la population de Mayotte.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

③ Convention avec l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) pour la prise en charge des repas fournis lors des collectes.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **TRAVAUX**

④ Travaux d'éclairage public : Modification de l'éclairage aux abords de l'école Henri Barbusse-Les Fontenilles (Tranches 2 et 3).

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

⑤ Autorisation du Maire à recruter sur un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique un agent contractuel, pour continuer à faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**



**Conseil Municipal du  
MERCREDI 19 FEVRIER 2025**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

⑥ Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADOPTE À LA MAJORITE**

**3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire **lève la séance à 19 HEURES 43.**

*Liste des délibérations affichées et visées par la préfecture le 21 février 2025.*